

## ALGERIE

PROJET INTERVENTION MEM TAOUS FEROUKHI  
CHEF DE LA DELEGATION ALGERIENNE  
13<sup>E</sup> CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI  
VIENNE, LE 9 DECEMBRE 2009

*Vérifier  
au prononcé*

Monsieur le Président,

1- Je voudrais, au nom de la délégation algérienne, vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette 13<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'ONUDI, ainsi qu'aux membres du Bureau, et vous assurer de toute ma coopération.

2- Je saisis cette occasion pour présenter, au nom du Gouvernement algérien, mes félicitations sincères au Directeur Général, Kandeh Yumkella, à l'occasion de sa réélection méritée à la tête de l'Organisation, et lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de son nouveau mandat.

3- Permettez-moi, également, de remercier le Secrétariat pour la bonne organisation et la préparation de la documentation dans les délais.

4- Cette session de la Conférence se tient dans un contexte marqué par un regain d'intérêt pour la préservation de notre planète mise à mal, d'une part, par un accès inégal aux ressources pour satisfaire les besoins de développement durable et, d'autre part, par une gestion de courte vue des questions socioéconomiques, qu'attestent les récentes crises : alimentaire, énergétique et financière.

5- La persistance de ces problèmes structurels, de caractère transnational, qui touchent à la paix et à la sécurité collective, commandent des efforts énergiques et concertés de la part de la Communauté internationale en vue de solutions adéquates.

*A cet égard,*  
6- La promotion d'industries vertes, thème essentiel de cette 13<sup>e</sup> Conférence générale qui coïncide avec le Sommet de Copenhague sur l'environnement, est propice à la redynamisation de la coopération internationale et de l'assistance technique de l'ONUDI pour l'élargissement de l'utilisation des techniques et technologies propres.

7- Investie de la double vocation d'Agence spécialisée dans le développement industriel et d'Agence d'exécution d'importants instruments de préservation de l'environnement, l'Organisation a un rôle d'avant-garde à jouer dans la dissémination et l'utilisation de technologies basées sur l'économies d'énergie ainsi

que des énergies renouvelables, en particulier, le solaire dont les applications sont particulièrement prometteuses.

9- ~~Cette~~ <sup>relative à l'environnement / Oneyie</sup> priorité, au demeurant, reflétée dans les programmes et budget 2010-2011 ainsi que dans les programmes d'assistance technique, est perçue comme une contribution au renforcement des capacités nationales pour l'application des engagements pris au titre des Conventions globales sur l'environnement ayant un impact direct sur l'industrie.

8- L'Algérie se déclare prête à apporter sa contribution à l'objectif commun de préservation de l'environnement, ~~reposant sur~~ <sup>et/</sup> un usage plus sûr et plus responsable des sources d'énergie qui participe, dans le même temps, à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

9- A ce titre, elle a mis en place une politique nationale de promotion des énergies renouvelables ~~dont~~ <sup>l'usage</sup> le solaire, dont l'utilisation devrait atteindre 10% dans la politique de mix énergétique à l'horizon 2020. Ce plan qui repose sur le potentiel national d'énergies renouvelables, vise l'efficacité énergétique ainsi que le développement et la conservation des ressources hydrocarbures. Il a pour objectif d'assurer un développement énergétique durable et une diversification de l'offre nationale énergétique.

10- Ainsi, le recours aux ressources énergétiques moins polluantes, notamment, le GNL et les GPL, largement disponibles en Algérie, sont fortement encouragés comme facteur d'industrialisation dans le sillage de la Stratégie industrielle adoptée par le Gouvernement. Une place prépondérante est accordée à la formation des ressources humaines, à la RD et à l'intégration locale en matière d'équipements et de services.

11- Un dispositif législatif a été mis en place pour encadrer le développement des énergies renouvelables, domaine ouvert au secteur privé. L'on citera, la loi sur la maîtrise de l'énergie, instituant un Fonds National de Maîtrise de l'Energie (FNME) ; la loi sur l'électricité et la distribution du gaz par canalisations avec une bonification d'environ 300% pour le tarif d'électricité produite à partir des énergies renouvelables ; et la loi sur la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.

12- Le développement des énergies renouvelables est favorisé par la densité du réseau de transport d'électricité et son interconnexion à l'échelle régionale y compris avec les réseaux européens et du Moyen Orient. L'Algérie oeuvre activement, en étroite collaboration avec le Maroc et la Tunisie, à la finalisation du projet d'intégration progressive du marché maghrébin de l'électricité à celui de l'Union Européenne.

13- Des efforts sont également déployés au niveau régional en vue de répondre aux besoins d'énergie du Continent africain pour le développement d'activités productives, qui, faut-il le rappeler, sont couverts seulement à hauteur de 27%. L'Algérie œuvre à la réalisation d'un gazoduc devant relier le Nigeria, afin de satisfaire, en partie, le déficit énergétique important de l'Afrique que les énergies nouvelles et renouvelables ne pourront pas combler en totalité.

**Monsieur le Président,**

14- Il est un autre défi à relever au titre des activités promotionnelles de l'ONUDI, aiguisé par la crise alimentaire, c'est celui de l'agro-industrie qui, faut-il le rappeler, contribue au développement durable et à la croissance économique.

15- La modernisation du secteur de l'agro industrie, est de nature à contribuer à la re-dynamisation des activités de l'Organisation dans ce domaine, tenant compte des innovations technique et technologiques développées au cours de ces dernières années. De plus, ces activités productives confortent les efforts de l'Organisation de réduction de la pauvreté dans le sillage de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire, grâce à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

16- Aussi, les projets relevant de l'agro-industrie pour la valorisation des productions agricoles et la promotion d'industries de transformation modernes aux normes universelles de qualité, méritent-ils de revêtir un caractère prioritaire dans les Programmes et Budgets 2010-2011. Dans cette perspective, les délibérations prochaines du Conseil du Développement Industriel et du Comité des Programmes et Budget, devraient refléter le regain d'intérêt pour les agro-industries, en particulier, dans les activités d'assistance technique de l'ONUDI.

17- Dans ce contexte, il importe que soit encouragée la création de Centres de formation répondant aux exigences modernes de production, y compris dans le domaine des agro-industries, à l'instar de celui envisagé par l'Algérie avec l'assistance de l'ONUDI. De même que nous apprécions l'élargissement des Centres de coopération Sud-Sud, <sup>il y a besoin en Inde et en Chine, comme specteurs</sup> particulièrement utiles du renforcement des capacités, <sup>de</sup> du transfert des connaissances et du savoir-faire ainsi qu'<sup>à</sup> l'échange d'expérience entre pays en développement.

18- Des ressources financières régulières et prévisibles sont requises pour une bonne programmation des activités d'assistance technique de l'Organisation, y compris la promotion des industries vertes. A cet égard, le respect de l'engagement pris par les pays industrialisés de consacrer 7% de leur PNB à l'APD est crucial, ~~pour la re-dynamisation de la coopération et de l'assistance technique~~ pour relever les défis de ~~préservation de notre planète~~ <sup>l'industrialisation propre dans les pays en développement.</sup>

**Monsieur le Président,**

19- En conclusion, j'ai plaisir à annoncer que l'Algérie s'apprête à accueillir la 19<sup>e</sup> CAMI, en Octobre 2010. Elle <sup>en part</sup> oeuvrera, en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Union Africaine et de l'ONUDI, à préparer cette importante échéance consacrée à la mise en œuvre du plan d'action de l'initiative de l'initiative « AIDA » : Accélération du Développement Industriel de l'Afrique, <sup>adoptée</sup> impulsée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains.

20- Cette prochaine Conférence des Ministres Africains de l'Industrie, orientée sur l'action, abritera <sup>et allègera</sup> un Forum des Homme d'Affaires et une Foire Exposition Africaine en vue de partenariats mutuellement bénéfiques pour l'industrialisation de l'Afrique.

21- Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'attachement de l'Algérie aux missions essentielles de l'ONUDI et aux efforts de re dynamisation impulsés par le Directeur Général, Kandeh Yumkella.

Je vous remercie.